

BULLETIN MENSUEL

— PUBLIÉ PAR LA —

Chambre de Commerce Française

DE MONTRÉAL

SOMMAIRE:

Séances des 12 et 26 mai. — Revue Commerciale. — Echanges franco-canadiens. — Chronique financière. — Cours des valeurs. — Transports et Navigation. — Lettre parlementaire. — L'industrie textile française et le Canada. — L'Union Nationale Française. — Officiers de l'Instruction publique. — A la presse française — La Saskatchewan et l'Alberta.

Séance du 12 Mai 1909

La Séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. A. F. Revol, secrétaire.

Sont présents :

MM. J. de Loynes, consul général de France ; C. R. des Isles, membre d'honneur ; C. A. Chouillou, E. Bernard, L. Fréchon, C. Galibert, A. Goblet, G. Husson, R. Robin.

M. J. R. Genin, vice-président, actuellement à New-York pour un voyage d'affaires, et M. E. Robiquet, vice-consul de France, se font excuser.

M. M. Auboin, de la maison Claudon de Cognac, et M. Fray, invités, assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR :—

- Lecture du procès-verbal ;
- Lecture de la correspondance ;
- Election d'un conseiller ;
- Election de membres adhérents ;
- Protection de la propriété littéraire et artistique.

PROCES-VERBAL :—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

CORRESPONDANCE :—

Durant la quinzaine écoulée, la Chambre a reçu 65 lettres et en a expédié 37.

Cette correspondance comprend notamment :

Agents demandés pour : fruits confits, — conserves alimentaires, — huiles d'olive, — vins de Bourgogne, — Couleurs en pâtes, — matériel électrique.

Débouchés pour : esprit de vin, — lingerie, tissus.

Renseignements sur le port de Montréal, — l'exportation des jambons en France.

Quatre demandes d'adhésion.

Quatre lettres ayant trait à la ligne directe entre la France et le Canada.

Cinq, relatives au tarif postal.

Une lettre de la Chambre de Commerce Française de la Havane, concernant le Musée Commercial.

Six renseignements confidentiels.

Cinq litiges.

Quatre lettres de comptabilité.

Huit, ayant rapport au "Bulletin".

Dix-sept accusés de réception et lettres diverses.

Monsieur le Consul Général communique à la Chambre une lettre qu'il vient de recevoir du Ministre des Affaires Etrangères, lui annonçant que, en réponse aux démarches faites à plusieurs reprises par la Chambre, un projet de loi sera déposé dès la rentrée du Parlement sur le bureau de la Chambre des Députés, demandant la ratification immédiate du traité Franco-canadien.

Le Session canadienne devant clore le 19 mai courant, M. le Consul Général informe la Chambre qu'il se propose de câbler au Ministre, pour lui demander de hâter cette ratification, de façon à ce que la convention signée puisse encore être soumise au Parlement canadien avant sa séparation.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre du Syndicat Général des Fabricants de Pâtes de France, au sujet d'une contrefaçon d'étiquette signalée par la Chambre. Ce Syndicat demande la marche à suivre pour entamer des poursuites.

La Chambre a reçu également quelques réponses des Chambres de Commerce de France, au sujet de la réduction du tarif postal entre la France et le Canada.

Les Compagnies de Navigation ont répondu à la lettre que leur a adressée la Chambre au sujet de la subvention par le Gouvernement canadien, pour une ligne directe entre la France et le Canada. Seule la Compagnie Générale Transatlantique se déclare disposée à étudier très attentivement la question qu'elle a envisagée depuis plusieurs années déjà.

La Chambre a reçu la visite de M. Guilloux, délégué de l'Alliance Commerciale Française, nouvelle institution présidée par M. G. des Etangs, ancien vice-président de la Chambre.

M. C. A. Chouillou informe le Conseil qu'il est chargé par M. des Etangs de demander l'admission de cette Société comme membre adhérent de la Chambre.

ELECTION D'UN CONSEILLER : —

Il est procédé à l'élection d'un nouveau conseiller en remplacement de M. F. LeBailly, démissionnaire.

M. C. A. Chouillou est élu conseiller à l'unanimité, et M. F. LeBailly est désigné pour remplacer M. C. A. Chouillou dans le Conseil d'arbitrage.

ELECTION DE MEMBRES ADHERENTS : —

Depuis la dernière séance la Chambre a reçu les demandes d'adhésion suivantes :

Ed. Van Acker, agent importateur, 214, St-Jacques, Montréal.

Jos. C. Desautels, notaire, Edifice du Crédit Foncier Franco-Canadien, Montréal.

Joachim André, vins, Perpignan (Pyrénées Orientales).
Henin Aîné, fabricant de billards, 5, Cité du Petit-Thouars, Paris.

Ces quatre nouveaux membres sont élus à l'unanimité.

PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE : —

Le Secrétaire donne lecture d'un rapport de M. Maurice Tremblay, au sujet de la protection de la propriété littéraire et artistique. Des œuvres littéraires et artistiques sont journellement reproduites dans des journaux et publications du Canada.

La Société des Gens de Lettres ayant déjà un représentant à Montréal, il est décidé de ne s'occuper que des reproductions artistiques et de signaler le fait aux Sociétés Françaises de protection artistique.

Avant de clore la séance, M. A. F. Revol adresse quelques paroles de bienvenue à MM. Auboin et Fray, invités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures et demie.

Séance du 26 Mai 1909

La Séance est ouverte à quatre heures, sous la présidence de M. A. F. Revol, secrétaire.

Sont présents :

MM. J. de Loynes, consul général de France ; C. R. des Isles, membre d'honneur ; C. A. Chouillou, H. Jonas, E. Vautelet, A. Goblet, J. Suzanne, R. Robin, L. Fréchon, Ed. Mondehard.

Excusés : MM. Em. Robiquet, vice-consul de France ; J. R. Genin, vice-président.

ORDRE DU JOUR : —

- Lecture du procès-verbal ;
- Lecture de la correspondance ;
- Election d'un membre actif ;
- Election de membres adhérents ;
- Questions diverses.

PROCES-VERBAL : —

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

CORRESPONDANCE : —

Depuis la dernière séance la Chambre a reçu 59 lettres et en a expédié 61.

Cette correspondance comprenait notamment :

Une demande d'adhésion.

Une démission.

Agents demandés pour : Vins, produit décapant, Jus de raisins frais, Moutardes et Conserves, Soieries.

Renseignements sur : Procédé de transformation de la tourbe, Fibres d'amiante, Rogues.

Débouchés : Caractères en cuivre pour relieurs et docteurs, Clous pour chaussures.

Cinq litiges.

Neuf accusés de réception.

Neuf lettres relatives à la réduction du tarif postal.

Neuf renseignements confidentiels.

Une lettre relative à la contrefaçon d'étiquettes.

Un envoi d'annuaire.

Deux demandes de représentations.

Trois lettres relatives au bulletin mensuel.

ELECTION D'UN MEMBRE ACTIF : —

Il est procédé à l'élection comme membre actif de M. Paul François, secrétaire-trésorier de la maison Révillon Frères Ltée, 134, rue McGill, Montréal.

Ce nouveau membre est élu à l'unanimité.

ELECTION DE MEMBRES ADHERENTS : —

Depuis la dernière séance la Chambre a reçu les demandes d'adhésion suivantes :

Honoré Gervais, avocat et député de St-Jacques, Montréal.

P. Bruneau, épicier, 803, rue St-Laurent, Montréal.

Séverac, vins, Bordeaux.

Alliance Commerciale Française, 52, rue de Provence, Paris.

Ces quatre nouveaux membres sont élus à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES : —

Le Secrétaire fait part à la Chambre d'un entrefilet paru dans le Bulletin d'avril de la Société de Géographie Commerciale, en réponse au vœu de protestation qui avait été adressé à la dite Société, à propos de l'article paru dans son numéro de mars. Cet article donne bien peu de satisfaction et semble être une fin de non-recevoir.

M. le Consul Général entretient ensuite la Chambre des démarches qu'il a faites depuis la dernière séance, en vue de hâter autant que possible la ratification du traité franco-canadien, et exprime tous ses regrets de n'avoir pu obtenir une solution plus prompte. M. le Consul ajoute qu'il a pu se rendre compte qu'il n'y avait pas eu de temps de perdu pour l'examen de ce traité par les Chambres françaises qui ont mis toute la diligence voulue. Il est regrettable néanmoins que le traité ratifié n'ait pu être porté devant le Parlement canadien avant la fin de la session, car la signature n'en pourra être faite avant le mois de novembre, ce qui est de nature à porter un préjudice sérieux aux commerçants des deux pays. Ce traité est actuellement devant la Chambre des Députés qui ne tardera probablement pas à le voter. M. le Consul fait d'ailleurs part à la Chambre qu'il a été informé que le rapport déposé à cet effet par M. Siegfried était des plus favorables à la ratification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures.

REVUE COMMERCIALE

D'après les chiffres officiels, les rapports du commerce du Dominion pour le mois d'avril, le premier mois de l'exercice financier, accusent une amélioration constante. Le commerce total du mois s'est monté à \$34,998,874, soit une augmentation de \$4,028,267 sur avril de l'année dernière. Les importations ont été de \$23,136,077, soit une augmentation de \$2,609,078. Les droits de douane perçus durant le mois se sont montés à \$3,788,480, soit une augmentation de \$490,739.

* * *

La situation commerciale est plutôt stationnaire, avec tendance à s'améliorer.

On signale toute une révélation dans le prix des cuirs qui subiraient une hausse de 20 à 25 %. La rareté des peaux vertes a décidé les tanneurs à en venir à cette décision, et cette élévation prendra effet immédiatement.

L'industrie de la sellerie est celle qui ressentira la plus les effets de cette hausse.

Dans la cordonnerie fine les prix vont aussi suivre la gradation imposée par la hausse du cuir.

* * *

Dans le commerce d'alimentation on signale peu de changements. Le mouvement des épiceries est assez actif. Les sucres sont sans changement à la dernière hausse, et les conserves alimentaires en boîtes sont actuellement en bonne demande. Le retard apporté à la conclusion définitive du traité franco-canadien cause une certaine gêne pour les commandes à l'importation.

* * *

Les faillites pour la semaine finissant le 20 mai se chiffrent à 219 contre 224 la semaine dernière. 284 dans la même semaine de 1908, 165 en 1907, 170 en 1906 et 179 en 1905.

Rapport de brevets

Nos lecteurs trouveront plus bas une liste de brevets canadiens et américains récemment obtenus par l'entremise de MM. MARION & MARION, solliciteurs de brevets, Montréal, Canada, et Washington, États-Unis.

Tout renseignement à ce sujet sera fourni gratis en s'adressant au bureau d'affaires plus haut mentionné.

CANADA

No. 118,177 — FREDERICK J. GILMAN, Montréal, Qué., Dispositif pour le transport de rails.

No. 118,217 — MERVIN W. CARRIER, Fredericton, N. B. Générateur de gaz acétylène.

No. 118,273 — ANDERS A. PINDSTOFTE, Fredericksberg, Danemark. Machine rotatoire pour le nettoyage des bouteilles.

No. 118,275 — HANS RIES, Munich, Allemagne. Chars pour le transport et l'extinction du charbon sortant brûlant des cornues à gaz.

No. 118,310 — PHILIP PEPIN, Montréal, Qué. Cendrier.

No. 118,346 — LOUIS SANS-CARTIER, Montréal, Qué. Tendeur pour fixer les patins aux traineaux.

No. 118,373 — PAUL RIECK, Desseau, Allemagne. Moyen de faire fonctionner les portes de fournaies à métaux, etc., à distance.

No. 118,432 — ALEXANDRE FORGET, Ste-Elizabeth, Qué. Presse à foin.

No. 118,453 — RODRIGUE LANOIX, Joliette, Qué. Chauffeur d'eau.

No. 118,473 — KARL A. H. WETTERVIK, Stockholm, Suède. Machine à traire.

ÉTATS-UNIS

No. 920,560 — JOSY FLOHR, Rodange, Luxembourg. Fabrication du fer ou de l'acier par le procédé Bessemer.

Nos. 959,978 — JOSEPH MOREAU, St-Germain de Grantham, Qué. Arache-patates.

No. 921,752 — NAPOLEON J. CÔTE, Montréal, Qué. Meuble combinaison.

Echanges Franco-Canadiens

Au cours du mois de février 1909, les importations d'articles français au Canada ont atteint une valeur totale de \$797,239 (chiffre extrait des Monthly Reports of the Department of Trade and Commerce of Canada).

L'exportation vers la France des produits canadiens représente pendant la même période, une valeur de \$118,416.

Les principaux articles sur lesquels ont porté ces échanges sont les suivants :

	D'origine française		De toute provenance	
	Fév. 1908	Fév. 1909	Fév. 1908	Fév. 1909
Automobiles	\$	\$	\$31,530	\$49,984
Peignes	5,546	1,603	11,434	12,566
Broderies de coton blanche ou crème.	6,109	6,043	134,324	86,485
Tissus de coton imprimés, teints ou colorés	12,488	3,658	544,163	510,478
Dentelle de coton blanche ou crème.		8,188	142,115	110,003
Velours et peluche	4,347	1,201	18,120	21,700
Rideaux	8,107	3,334	79,253	60,648
Articles de fantaisie, tresses, bracelets, glands, cordes, etc	5,374	10,468	38,231	42,308
Dentelles de fantaisie, cols en dentelle, etc	20,348	25,739	81,548	3,194
Articles de fantaisie	35,972	47,769	138,360	133,007
Fruits secs et noix	14,945	30,154	90,578	99,338
Glaces non biseautées			10,735	22,464
Gants	74,809	35,927	143,054	112,482
Chapeaux bonnets et formes pour chapeaux	35,067	30,840	437,864	405,770
Peaux autres que des fourrures	13,298	59,088	319,101	548,710
Peaux de veaux, mouton, etc. tannées ou corroyées, cirées ou vernies.			10,245	26,469
Eaux minérales	732	1,024	2,310	21,780
Instruments d'optique, de précision de photographie	1,908	322	38,607	38,996
Parfumerie, pommade	4,711	6,609	12,008	14,360
Pierres précieuses et imitations	3,503	4,271	6,690	109,174
Rubans	45,187	41,105	130,291	119,811
Vêtements de soie	1,587	4,903	31,143	27,601
Soieries	77,062	105,271	150,751	335,667
Velours	2,376	1,021	16,109	9,897
Savon	2,912	8,410	23,099	30,602
Eaux-de-vie	39,614	36,092	1,748	36,634
Autres spiritueux	7,160	6,116	10,779	8,835
Vins non mousseux	5,826	4,974	20,242	18,215
Vins mousseux	19,882	19,058	1,102	1,518
Montres	33,	1,841	38,259	54,023
Vêtements confectionnés en laine ou mélangés de laine	2,013	3,416	131,265	122,372
Manteaux pardessus, et tweeds	10,107	12,307	622,137	633,841
Tissus composés en tout ou en partie de laine	130,661	115,616	581,343	552,048
Effets et vêtements de dessous tricotés	227	1,707	36,352	25,185
Chaussettes et bas de laine, de poil, d'alpaca, etc	400	624	117,000	90,451
Laine brute	14,246	19,887	47,763	136,378
Laine filée		75	1,062	1,284
Laines et lainages autres, non dénommés	7,558	5,622	43,201	32,302
Tabac, pipes, etc	20,028	2,672	27,937	28,953

EXPORTATIONS CANADIENNES

	En France		En tous pays	
	Fév. 1908	Fév. 1909	Fév. 1908	Fév. 1909
Haricots	\$ 538	\$ 856	\$13,400	\$ 2,254
Conserves de Homards	6,556	5,193	51,770	42,987
Machines agricoles	38,280	98,314	373,512	393,512
Planches, Pin, etc			145,242	203,628

Pour faire suite aux renseignements ci-dessus, nous donnons ci-après les chiffres comparés des importations et exportations entre le Canada et la France pour les dix mois finissant en février 1909, ainsi que ceux de la période correspondante pour 1908.

IMPORTATION D'ARTICLES FRANÇAIS AU CANADA

Neuf mois finissant en février 1909. \$7,231,826
Neuf mois finissant en février 1908. \$9,075,361

EXPORTATION EN FRANCE DE PRODUITS CANADIENS

Neuf mois finissant en février 1909 \$2,994,753
" " " " " 1908 1,664,197

Les importations françaises, d'après ces chiffres, ont subi une baisse accentuée, tandis que le chiffre des exportations canadiennes va en progressant.

RECAPITULATION DU COMMERCE FRANCO-CANADIEN

en 1904, 1905, 1906, 1907, 1908,

	1904	1905	1906	1907 (9 mois)	1908
	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
	\$	\$	\$	\$	\$
Exportations, produits canadiens	1,539,462	1,479,999	2,110,444	1,402,832	1,762,832
" " étrangers	58,466	31,299	9,647	6,740	43,900
Total, exportations (marchandises)	1,597,928	1,511,298	2,120,091	1,409,572	1,806,732
Monnaies et lingots					
Total, exportations	1,597,928	1,511,298	2,120,091	1,409,572	1,806,732
" importations	6,289,362	7,201,979	7,698,047	6,679,349	10,251,717
Total du commerce	7,887,290	8,712,977	9,818,138	8,088,921	12,058,449

CHRONIQUE FINANCIERE

Plusieurs financiers canadiens très en vue sont revenus de France, dans cette dernière quinzaine; entr'autres l'Hon. Sénateur L. J. Forget.

Tous s'accordent à dire, ce qui n'est pas pour nous déplaire, que les capitaux affluent en France, et que des capitalistes français regardent le Canada comme un champ de bon placement pour les fonds français.

Nous acceptons l'augure de ces opinions, tout en recommandant à nos compatriotes une prudence, qui ne doit pas être prise en mauvaise part par qui que ce soit, mais qui est de bonne politique en affaires.

Actuellement les cours de la Bourse, qui avaient été vacillants, viennent de remonter et de se ressaisir. Les stocks sont très actifs. Nos banques sont fermes.

Voici à ce propos le dernier rapport de la Banque Nationale :

Le dernier bilan des opérations se détaille comme suit: Balance au crédit de Profits et Pertes, le 30 avril, \$52,584.03; prime sur nouvelle émission de capital, \$28,919; les profits de l'année, après avoir pourvu pour les intérêts acérés sur les dépôts, pour dettes mauvaises et douteuses, sont de \$266,661.40, formant la somme de \$348,164.43.

Au cours de l'exercice de 1908, \$150,000 ont été portés au fonds de réserve et \$129,468.81 ont été payés en dividendes.

Maintenant si on veut se faire une idée plus exacte des progrès de la banque, qu'on lise l'intéressant tableau suivant:

	1899	1909	Pourc. de l'argt.
Capital	\$1,200,000	\$11,944,595	62 05
Réserve	150,000	1,050,000	600
Dividende	6	7	16.66
Dépôts	3,667,900	9,933,300	170.80
Actif	6,254,600	15,341,495	141
Succursales	14	45	225

* * *

D'autre part, nous voyons que la Banque de Montréal va établir une nouvelle succursale à Toronto, et qu'elle vient d'acheter un immeuble de \$800,000 à New-York pour installer sa succursale.

* * *

Recettes de la Compagnie du Grand-Tronc, du 8 au 14 mai 1909 :

1909	\$742,672
1908	708,979

Augmentation \$33,693

* * *

Pour la seconde semaine de mai, les recettes du Pacifique Canadien se chiffrent à \$164,000 d'augmentation sur celle de la même époque l'année dernière.

Voici le tableau détaillé des recettes pour les deux premières semaines de mai :

1 au 7 mai :—	\$1,329,000	\$1,154,000	\$173,000
8 au 14 mai :—	1,311,000	1,209,000	164,000
Deux semaines :—	\$2,702,000	\$2,365,000	\$337,000

* * *

Recettes de la Compagnie des Tramways pour la semaine finissant le samedi 15 mai :

	Aug.
Dimanche..	\$ 7,326.84 \$41.78
Lundi..	10,685.93 55.73
Mardi..	10,199.33 640.32
Mercredi..	10,461.66 747.27
Jeudi..	10,544.82 842.37
Vendredi..	10,706.11 1,042.83
Samedi..	12,305.62 775.77

x — Diminution.

* * *

Le Montreal Power est ferme à la hausse.

* * *

Les actions de la Dominion Coal et de la Dominion Steel se maintiennent, et les difficultés entre les deux compagnies paraissent sur le point de s'arranger.

* * *

La Crown Reserve est toujours une des mines favorites des spéculateurs.

* * *

Les actions minières nous réservent encore des surprises : une annonce qu'une nouvelle veine argentifère avait été découverte à Cobalt, sur la propriété Beaver, a produit une hausse considérable. Il s'est vendu près de 230,000 actions et les cours ont atteint 45.

Bien que la plupart des spéculateurs ajoutent foi à cette nouvelle, il est bon d'être prudent.

Compensations

	1909 6 Mai	1908 29 Avril	1908 7 Mai
Montréal..	\$35,937,444	\$30,243,907	\$30,534,693
Toronto..	29,977,727	25,020,519	23,340,227
Winnipeg..	17,782,526	11,969,510	12,136,563
Halifax..	1,797,827	1,488,682	1,872,305
Hamilton..	1,626,894	1,311,036	7,522,930
Vancouver..	4,940,954	4,812,159	3,617,892
St-Jean..	1,500,138	1,373,582	1,288,897
Victoria..	1,132,659	1,139,367	1,100,092
London..	1,668,024	987,376	1,452,330
Québec..	2,468,981	1,887,327	2,460,521
Ottawa..	3,672,990	3,179,178	3,562,532
Edmonton..	651,945	979,555	788,017
Calgary..	1,517,496	1,416,332	1,216,036

Mouvement des Banques Canadiennes pour le mois d'avril 1909

MONTRÉAL

1909..	\$135,180,233
1908..	111,092,633
1907..	117,054,598
1906..	107,582,686
1905..	105,090,247
1904..	74,955,729
1903..	83,681,127

TORONTO

1909..	\$111,289,680
1908..	86,929,124
1907..	101,233,568
1906..	88,218,819
1905..	84,499,798
1904..	61,121,063

QUÉBEC

1909..	\$ 8,494,393
1908..	8,460,218
1907..	7,949,195
1906..	6,357,106
1905..	6,447,407
1904..	5,452,851

OTTAWA

1909..	\$ 14,841,326
1908..	12,514,937
1907..	13,418,758
1906..	10,286,577
1905..	8,633,102
1904..	8,413,739
1903..	8,270,133

HAMILTON

1909..	\$ 6,250,931
1908..	5,723,178
1907..	7,233,568
1906..	5,660,152

ST-JEAN, N. B.

1909..	\$ 5,546,313
1908..	5,029,681
1907..	5,315,075
1906..	4,282,298
1905..	3,831,997
1904..	3,971,206

VANCOUVER, C. A.

1909..	\$ 20,057,652
----------------	---------------

LONDON, ONT.

1909..	\$ 4,981,400
1908..	4,707,024
1907..	5,925,393
1906..	4,377,974
1905..	3,871,712
1904..	3,778,879

EDMONTON, ALTA.

1909..	\$ 4,041,054
1908..	2,890,273

CALGARY

1909..	\$ 6,400,258
1908..	4,272,514
1907..	6,148,906

VICTORIA

1909..	\$ 5,529,870
1908..	4,634,089
1907..	4,554,411
1906..	3,272,726
1905..	2,328,914
1904..	2,508,324
1903..	1,926,467

Cours des principales valeurs Canadiennes

	Cours		Revenu au cours actuel
	Dol- lars	Dernier Dividende p. c.	
BANQUES			
Banque de Montréal.....	248	10	4.03
Canadian Bank of Commerce.....	175	8	4.60
Banque d'Hochelega.....	145	8	5.52
Banque des Marchands.....	164	8	4.88
Banque Nationale.....	120	7	5.83
CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS			
Canadian Pacific.....	180	7	8.89
Toronto Street.....	124	7	5.65
NAVIGATION			
Richelieu et Ontario Navigation Co.....	83	5	6.02
ELECTRICITE ET GAZ			
Bell Telephone.....	149	8	5.37
Montreal L. H. & Power.....	121	6	4.96
INDUSTRIE			
Dominion Coal Co.....	67	4	5.97
Dominion Coal, préf.....	109	7	6.42
Dominion Textile.....	69	5	5.80
Lake of Woods, ordinaires.....	110	6	5.25
" " privilég.....	122	7	5.74
Ogilvie Flour Mills.....	123	7	5.69
Montreal Steel.....	105	7	6.67
Montreal Cotton.....	123	8	6.50
Montreal Street Railways.....	211	10	4.74

MINES

	Valeur au pair	Offre	Demande
Nipissing.....	5.00	10.25	10.50
La Rose.....	5.00	7.38	6.65
Crown reserve.....	1.00	2.83	2.85

Juin 1909.

NOTE. — Nous rappelons aux lecteurs du Bulletin qui s'intéressent aux valeurs canadiennes que nous nous tenons à leur disposition pour tous les renseignements concernant la nature, les conditions du marché et les agents de change ou courtiers de la place.

Transports et Navigation

L'arrivée dans le port de Montréal du "Laurentic" de la White Star, au début de la saison, a créé toute une sensation ; étant donné que ce steamer a un tirant d'eau tel qu'il n'oserait pas affronter un chenal d'une profondeur de moins de 30 pieds.

Une réception superbe a été faite au "Laurentic", et ce n'est pas sans une teinte de regret que la colonie française de Montréal, si importante, maintenant, au point de vue commercial, a songé qu'un steamer battant pavillon français aurait pu s'amarrer à quelques encablures du vaisseau anglais. — Nos compagnies maritimes se laisseront-elles longtemps encore distancer par les compagnies étrangères, notamment par les compagnies allemandes. Chacun sait en effet que la "Canada Line" est une compagnie allemande. Le premier steamer de cette compagnie, le prince Olaf, est reparti de Montréal avec une forte cargaison.

Espérons qu'avant peut nous aurons le plaisir de voir dans les eaux du St-Laurent des steamers français.

Cette idée d'une ligne absolument française fait cependant son chemin ici. Au parlement canadien elle a des prosélytes non seulement parmi les ministériels mais aussi dans l'opposition. Voilà en effet ce que disait tout dernièrement à la Chambre des Communes, à Ottawa, M. Ames, député de l'opposition :

"J'espère que le ministre va s'arranger, si le trafic est suffisant, pour obtenir un service sur un port du midi de la France aussi bien que sur le Havre. Le ministre se rappelle peut-être que, lors de la délibération du traité français, l'année dernière, j'ai mentionné l'opinion de certains importateurs de marchandises françaises à Montréal, suivant laquelle nous perdrons le bénéfice d'une notable partie du commerce que nous assure le traité français, par suite du défaut d'une ligne de paquebots reliant le Canada à un des ports du midi de la France. On faisait observer qu'en ce qui regarde nombre de pro-

Valeurs Canadiennes

LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE,

35, rue St-Jacques, MONTREAL, Canada.

(Edifice du Crédit Foncier F-C)

Achat d'Obligations Municipales. Actions et Obligations de Compagnies Incorporées.

En outre des placements, la Société se charge de la Garde de Titres et l'Encaissement de Coupons.

“ duits qui s'exportent du midi de la France, l'obligation d'expédier ces marchandises sur le Havre avait un effet prohibitif. Je prie le ministre de prendre ses arrangements, s'il est possible, de manière à ce que plus tard le Gouvernement soit à même de subventionner des paquebots à destination de ports du midi aussi bien que du nord de la France ”.

Ce à quoi l'Hon. Brodeur, ministre de la Marine a répondu :

“ Oui, mais le chiffre actuel des affaires ne nous justifierait pas de conclure un arrangement en vue de l'établissement d'une ligne directe à partir de Marseille ou d'aucun autre port du Midi. S'il était établi une ligne aboutissant à un port du Midi, ce port serait assurément Marseille, car c'est le plus important. Il est possible, comme le dit l'honorable député, qu'un jour le volume des échanges justifie l'établissement d'une ligne de paquebots reliant le Canada à Marseille, ou du moins la subventionnement d'une compagnie de navigation dont les navires feraient escale à Marseille. Pour le moment notre but est simplement l'établissement d'un service de navigation reliant le Havre au Canada. Aux termes de cette loi, la proposition de l'honorable député pourra être mise à l'étude ”.

D'autre part, la route du St-Laurent devient de plus en plus avantageuse, et tous les hommes d'affaires du Canada s'accordent à dire que leur pays est dans une époque de développement considérable.

Les directeurs du C. P. R. vont construire de nouveaux steamers qui auront tout le confort possible et une vitesse d'au moins 20 nœuds.

Quant à la profondeur du chenal du St-Laurent, elle sera portée de 30 à 35 pieds, ainsi que vient de le déclarer en Chambre le Ministre de la Marine.

Les lignes de navigation actuellement en service sur la route du St-Laurent sont les suivantes :

Ligne Allan, — Ligne Dominion, — Ligne White-Star, — Ligne du Pacifique Canadien, Ligne Elder-Dempster, — Ligne Furness, — Ligne Niquet et frère, — Ligne Canada ou Ligne allemande.

* * *

Avec quatre continentaux et plusieurs chemins de fer plus petits poussant avec activité leurs travaux de construction dans l'Ouest canadien, la situation est extrêmement intéressante.

Le Canadian Northern va inaugurer une nouvelle ligne de chemin de fer entre Québec et Montréal au mois de juillet. Cette compagnie va construire cette année 600 milles de voie ferrée entre les grands lacs et les montagnes Rocheuses, outre l'amélioration de ses lignes déjà en exploitation. Cette compagnie a l'intention de relier entre elles ses différentes lignes afin d'en faire un réseau d'une côté à l'autre, et à l'exception de la partie à l'ouest des montagnes Rocheuses, il reste peu à faire pour compléter ce réseau.

Sur le Grand Tronc Pacifique les travaux avancent rapidement et sont terminés dans plusieurs sections. Le 23 mai le compagnie a inauguré un service régulier pour pas-

sagers entre Winnipeg et Biggar ; la distance est de 500 milles. Plusieurs petits divisionnaires vont avoir des embranchements dans un avenir immédiat, et le vice-président de la compagnie promet d'avoir deux de ces embranchements en exploitation cette année à Melville (Saskatchewan), et il est probable que les travaux pour un troisième seront commencés avant la première neige.

* * *

A une réunion du Conseil du Board of Trade, le président, M. Farquhart Robertson, annonça que la Canadian North Atlantic Westbound Company avisait les exportateurs qu'on prélèverait désormais des frais de manutention (en plus des frais de fret) basés sur une moyenne de 25 cents par tonne de fret.

Ces frais seront prélevés sur les connaissements de toutes les cargaisons, de Québec et de Montréal, expédiées par des bateaux, quittant l'Angleterre, depuis le 26 juillet.

Le comité du Havre et de la Navigation, a été prié de prendre cette question en sérieuse considération.

Le Conseil s'est déclaré tout à fait opposé à cette surcharge.

LETTE PARLEMENTAIRE

OTTAWA, 25 mai 1909.

La session du parlement fédéral s'est terminée le dix-neuf mai dernier, et les députés sont retournés dans leurs circonscriptions respectives, pour attendre la prochaine convocation qui, suivant toutes les indications, sera lancée de bonne heure, au commencement de novembre prochain.

Comme on ne peut pas espérer que les affaires seront déblayées d'une façon aussi expéditive, à mesure que l'on avancera dans la durée de la législature, il sera bon à l'avenir de se mettre à l'œuvre au début de l'hiver.

La réunion du parlement s'était faite en janvier seulement, à cause de l'absence du ministre des finances, retenu à Paris pour discuter la convention supplémentaire franco-canadienne. Bien que cette convention ait été signée et ait passé avec succès devant le Sénat français, le 1er avril dernier, il lui manque encore, en France, la sanction de la Chambre des députés. Le gouvernement canadien n'a donc pas cru devoir, étant donné son état encore incomplet, demander au parlement une ratification qui aurait encore pu être inutile comme l'a été celle de 1908.

Que le gouvernement de Sir W. Laurier ait eu jusqu'au bout l'espoir de voir la convention approuvée au Palais Bourbon, et l'intention d'en provoquer immédiatement l'acceptation par le Parlement canadien, on n'en peut pas douter, et cela ressort à l'évidence des déclarations constantes des ministres.

Le 26 avril dernier, l'hon. M. Fielding disait, en réponse à une interpellation de l'hon. A. C. Macdonald, député de Toronto :

“ Si nous avons tardé à déposer un projet de résolution portant ratification de la convention supplémentaire, c'est que nous voulons attendre que la Chambre des Députés de

France se soit prononcée. Cette dernière est en vacances pour quelques semaines, mais je compte qu'elle ne tardera pas à donner son assentiment à la convention, et vers le même temps, nous en proposerons également la ratification au Parlement du Canada".

Sir W. Laurier, lui aussi, parlant le 29 avril, au sujet du projet de loi pour la subvention de la Ligne entre le Canada et la France, que M. Monk conseillait la remise, vu l'état incomplet du traité, disait :

"Le ministre des Finances est, je crois, maintenant en communications avec les autorités françaises, et je pense que c'est son intention de présenter le traité au Parlement, durant cette session pour demander sa ratification".

Malgré cela la session s'est avancée sans que le gouvernement ne fit aucun mouvement. Le 17 mai, lorsque commença le "massacre des Innocents", c'est-à-dire le balayage général des mesures proposées, sur l'adoption desquelles le gouvernement n'insiste pas, la note officielle suivante a fait le tour de la presse.

"La Chambre française des députés n'ayant pas ratifié avant la prorogation du parlement canadien la convention commerciale franco-canadienne de 1907, avec les amendements qui y ont été ajoutés l'année dernière, la mise en vigueur du nouveau tarif de réciprocité devra être remise à plus tard, au moins jusqu'à ce que le parlement se réunisse de nouveau l'automne prochain. *Le gouvernement ne voit aucune raison de presser la ratification du traité avant que la France en ait fait autant*".

La dernière phrase de cette note, qui a paru partout en termes identiques, semblerait dénoter une certaine amertume.

Il semble assez certain aujourd'hui que les deux pays montrent peu d'empressement à faire entrer le traité dans sa phase d'application, ce qui semblerait indiquer qu'il est difficile de dire lequel a eu l'avantage dans l'arrangement.

Mais, depuis que cette affaire traîne, il a surgi des complications qui sont de nature à inquiéter gravement le Canada, et qui ont provoqué en Chambre une discussion propre à rendre bien des esprits vacillants.

En discutant l'exposé budgétaire du ministre des finances, l'hon. M. Foster, parlant au nom de l'opposition, a appuyé très fortement sur un article nouveau du bill du tarif américain actuellement soumis au Sénat des Etats-Unis, dont l'adoption pourrait avoir des conséquences fort graves pour le Canada.

En vertu de cet article, les Etats-Unis se proposent d'imposer un maximum ou d'augmenter l'échelle des droits pour les pays qui n'accordent pas aux produits des Etats-Unis une entrée favorable sur leurs marchés.

Le nouveau tarif des Etats-Unis, ainsi qu'il est proposé, se mettrait automatiquement en pratique ; au bout d'un certain délai de réciprocité, l'augmentation des droits monterait, suivant la proposition, à environ 20 p. c. et s'appliquerait aux produits de tout pays qui n'accorde pas aux Etats-Unis le traitement de la nation la plus favorisée.

La convention franco-canadienne comporte à l'égard de 97 articles du tarif et 12 articles d'une annexe spéciale des réductions de droits de 21½ pour cent en moyenne, soit de 7 à 50 p. c. du tarif général et si le Canada, pour

éviter de se voir imposer le tarif maximum, accordait ces avantages aux Etats-Unis, ceux-ci, en admettant qu'ils aient au Canada un marché pour ces articles, prendraient, sans rien donner en retour, l'avantage d'un tarif diminué relativement à ce champ très étendu de marchandises et de produits manufacturés.

Si le Canada refuse d'accorder ces avantages aux Etats-Unis, il en résulterait que les \$91,921,000 de marchandises exportées l'année dernière du Canada aux Etats-Unis, seraient soumis au tarif le plus élevé, c'est-à-dire virtuellement à un tarif prohibitif.

Naturellement, en bon oppositionniste, M. Foster a chargé le tableau autant que possible, et l'hon. M. Paterson, ministre des douanes a pu lui répondre facilement que rien ne prouvait l'acceptation assurée de cette dangereuse proposition, et qu'il y avait tout autant de chances de voir passer une autre proposition disant que "tous les droits mentionnés au tarif déposé soient considérés comme le maximum, et que toute nation accordant le traitement de la nation la plus favorisée obtienne une réduction de 20 pour cent".

D'un autre côté, M. Nesbitt, député d'Oxford-Nord, a dit avec beaucoup de justesse, en réponse à l'hon. M. Foster :

"Vous remarquerez que si les Etats-Unis nous appliquaient leur tarif maximum dans les cas où nous ne leur accorderions pas le tarif de préférence accordé à la France, il y a très peu d'articles soumis au tarif de préférence que nous accordons sous le régime du traité français, que nous importons des Etats-Unis".

N'empêche, le coup avait porté, et la question du traité français n'a plus été l'objet que de vagues allusions jusqu'à la fin de la séance.

Dans le monde parlementaire, on préférerait évidemment mieux voir ce qu'il allait advenir du bill du tarif américain avant d'aller plus loin.

La loi autorisant le subventionnement du service entre le Canada et la France aux conditions et termes que nous avons indiqués, a subi les dernières épreuves et passé finalement sans beaucoup de discussion.

L'hon. M. Brodeur a annoncé que bien que la loi permît le passer un contrat d'une durée maximum de dix années, le gouvernement, dans l'état d'incertitude où il se trouve relativement au traité français, ne signerait maintenant qu'un contrat d'une année ; et M. Ames, député de Montréal (St-Antoine), a fait un chaleureux plaidoyer pour l'établissement d'un service entre Marseille et le Canada, ce dont le ministre de la marine a promis de s'occuper.

Cette loi de la ligne franco-canadienne est la seule intéressant directement les relations entre le Canada et la France qui ait reçu la sanction royale le 19 mai dernier.

O. RIDEAU.

La Publicité dans le BULLETIN de la Chambre de Commerce Française de Montréal, facilite l'importation des Produits Français au Canada . .

L'Industrie Textile Française et le Canada

Le commerce canadien, en tout ce qui touche aux produits de l'industrie textile suit une marche ascendante incontestable, et il est utile d'examiner dans quelle mesure le commerce français participe à ce développement.

Les importations du Canada, relativement à ces produits, se décomposent de la façon suivante, d'après la dernière statistique que nous possédons pour une année fiscale complète, soit celle de 1906 :

Marchandises en coton.....	\$ 9,491,803
Rideaux.....	634,191
Broderies.....	84,982
Articles de lin, chanvre, jute.....	3,080,422
Rubans de chapelier.....	175,249
Fil de jute, de lin ou de chanvre, naturel, teint ou coloré.....	290,892
Etoffes de jute non teintées, etc.....	843,850
Rubans.....	1,150,332
Soie et articles de soie.....	4,331,352
Laine et articles de laine.....	17,534,906

Soit un total de : ..\$47,534,906

contre un total de : \$33,504,467 pour les mêmes articles, pendant l'exercice de 1905. La progression, comme on le voit, est considérable.

Quels sont maintenant les pays d'Europe qui contribuent à l'importation de ces divers produits? Ce sont, avec la Grande-Bretagne: la France, la Suisse, l'Italie et la Belgique.

Pour quelques-uns de ces produits de l'industrie textile, nous allons établir une comparaison: entre la France et ces trois derniers pays, d'une part; entre la France et l'Angleterre, d'autre part. De ce double rapprochement ressortira une leçon des plus utiles à méditer. Tablant sur la statistique de 1905, la dernière que nous possédions au complet, nous pouvons écrire les chiffres suivants, en les comparant à ceux de l'année 1903, de façon à pouvoir établir dans quel sens marche la progression.

ARTICLES	FRANCE		ITALIE		SUISSE	
	1903	1905	1903	1905	1903	1905
Soieries pures et mélangées	\$ 595,000	\$ 669,600	\$ 57,200	\$ 103,500	\$ 153,200	\$ 523,300
Lainages.....	865,000	908,700	29,000	48,880	10,100	62,800
			BELGIQUE			
Rubans.....	205,800	225,518	\$ 2,700	\$ 25,400	97,400	248,600
Toile de lin et de chanvre	22,400	17,000	1,200	13,200	9,400	19,600

Ce tableau montre que: pour les *soieries*, si la France est en progression de 1903 à 1905, par contre l'Italie double presque ses exportations, et la Suisse tend à les quadrupler et à égaler les nôtres; — pour les *lainages*, la France n'a qu'une progression lente, tandis que l'Italie tend à doubler ses exportations, et la Suisse les sextuple; — pour les *rubans*, tandis que la progression de la France est insensible, la Belgique décuple presque ses exportations, et la Suisse fait plus que la doubler, dépassant ainsi le chiffre des nôtres; — pour les *toiles de lin et de chanvre*, les exportations de la France diminuent considérablement, tandis que la Belgique fait plus que décupler les siennes et que la Suisse les double.

Nos exportations au Canada sont donc bien loin de suivre la progression de celles de nos voisins et rivaux d'Europe, dont le commerce fait des bonds prodigieux, s'accroissant d'une façon inquiétante pour le nôtre. Il ne faut pas chercher la raison de ce développement uniquement dans la main-d'œuvre à bon marché, mais aussi et surtout dans la façon énergique dont nos voisins poussent leurs affaires.

En ce qui concerne les soieries notamment, les Suisses

se rendent parfaitement compte que leur pays ne leur offrira jamais un bien grand débouché, aussi concentrent-ils tous leurs efforts sur l'exportation, et ces efforts sont couronnés d'un plein succès.

Ces résultats devraient sérieusement faire réfléchir nos industriels. En effet, nos concurrents n'ont pas sur nous des avantages tels que nous ne puissions avec succès engager la lutte. La Suisse, par exemple, possède pas ou peu de matières premières pour l'alimentation de ses industries, et pourtant nous venons de voir les pas gigantesques qu'elle fait en avant. D'autre part le Canada est fort loin de manquer de puissance d'absorption. Bien au contraire sa consommation, comme on l'a vu au début de cet article, augmente dans des proportions énormes.

L'examen des importations anglaises au Canada est encore plus suggestif. — Au premier abord, elles semblent n'avoir rien de commun avec notre commerce, mais en réalité elles sont intimement liées avec lui. — Voici quelles étaient, en 1905, ces importations anglaises relatives à l'industrie textile, mises en regard des importations similaires de la France.

ARTICLES	ANGLETERRE			FRANCE
	Entrée sous le Tarif Préférentiel	Entrée sous le Tarif Général	Totaux	
Soiries	\$ 406,000	\$ 960,000	\$ 1,366,000	575,200
Rubans	43,000	447,000	490,000	225,518
Dentelles et Tulles de soie	684,000	166,200	850,400	150,000
Lainages	7,937,400	562,600	8,500,000
Cotons imprimés	52,800

Ce tableau montre qu'en ce qui concerne les *soieries*, l'Angleterre, sur une valeur totale de \$1,366,000, a fait entrer au Canada \$960,000 sous le tarif général, c'est-à-dire comme marchandises n'étant pas d'origine britannique. — Or, les statistiques de la douane anglaise montrent que la France exporte à l'Angleterre les $\frac{3}{4}$ de ce que cette dernière importe de soieries. Donc on peut en déduire que les $\frac{3}{4}$ des soieries, formant le montant des \$960,000 relatés ci-dessus, sont d'origine française. Nos *exportations indirectes* de soieries au Canada ont donc une valeur supérieure à celles de nos *exportations directes* qui ne se montent qu'à \$575,200. Il n'est pas besoin de longs commentaires pour démontrer tout le préjudice dont cette façon de traiter les affaires est cause pour notre commerce. La dénationalisation de nos soieries, en franchissant la Manche, porte un coup fatal aussi bien à l'habileté de nos ouvriers et ouvrières de Lyon, St-Etienne, Amiens, qu'aux qualités artistiques de notre pays si universellement connues, et qui font la force principale de notre commerce.

Pour les *rubans*, la chose est encore plus frappante. Les exportations anglaises en effet s'élèvent à \$490,000, dont \$447,000 sont entrés sous le tarif général, c'est-à-dire représentent des marchandises d'origine étrangère à l'Angleterre. Or c'est de la France que cette dernière achète la majeure partie de ses rubans.

Et c'est ainsi que nos exportations directes ne s'élèvent qu'à \$225,518, restant inférieures à celles de la Suisse qui sont de \$248,600.

Pour les *dentelles et les tulles de soie* la même remarque s'impose, la France tenant le premier rang dans l'exportation de ces articles à l'Angleterre.

Pour les *lainages* la déduction à faire est plus navrante encore ; en effet 90% des tissus de laine importés par l'Angleterre sont d'origine française. Il est donc permis de dire que la presque totalité des lainages entrés au Canada, sous le tarif général, sont des articles français.

Pour les *cotons imprimés*, teints ou colorés, exportés par l'Angleterre au Canada sous le tarif général, il n'y a aucun doute qu'une grande partie est d'origine française, pour qui sait que nous vendons annuellement à la Grande-Bretagne pour environ \$4,000,000 de tissus dont le coton est la principale base. Dans ce genre, si l'Angleterre et les Etats-Unis excellent pour la fabrication à bon marché, par contre nos étoffes de Normandie, des Vosges, de Roubaix, d'Amiens, sont infiniment supérieures pour la teinture et l'impression, et elles doivent cette supériorité à la souplesse et à la pureté des fils français.

Nous pourrions pousser plus loin cet examen et nos déductions, notamment en ce qui concerne les *toiles de lin*, la France étant le pays qui en exporte en Angleterre la plus grande quantité.

De tout ceci il faut conclure que le chiffre des marchandises françaises exportées au Canada par l'intermédiaire de l'Angleterre est très élevé, plus élevé qu'il ne devrait l'être ; et que, par conséquent, nos maisons de commerce sont sous la tutelle des maisons anglaises qui, dès qu'elles pourront se passer de nous et se procurer chez nos concurrents des articles similaires ou des imitations, n'hésiteront pas un seul instant à leur donner leurs commandes. A l'heure présente, beaucoup de ces maisons concurrentes travaillent de toutes leurs forces, avec le désir d'augmenter leurs gains, à introduire une imitation destinée à remplacer l'original, imitation qui, naturellement, sera de moindre valeur, mais qu'importe, si le bénéfice réalisé est plus grand ! Et alors les industriels et les négociants français, ne se trouvant pas en rapports directs, en relations assez intimes avec la clientèle, seront sans armes pour la lutte, et, pendant bien des années, victimes de leur propre inaction.

Il y a donc un intérêt capital pour les fabricants français à se débarrasser au plus tôt de cette tutelle humiliante et préjudiciable. Car si, indirectement, ils traitent avec le Canada le gros chiffre d'affaires que l'on a vu plus haut, il est évident qu'il y a possibilité de l'augmenter en le traitant directement. On nous accordera bien en effet que, si réduite que puisse être leur commission, les maisons anglaises d'exportation ne revendent pas meilleur marché qu'elles n'achètent.

Cette méthode de "laisser faire", cette habitude de toujours se laisser "tondre ou raser" se sont presque universellement implantées chez nous depuis quelque temps. Elles sont une conséquence à la fois d'une qualité et d'un défaut du Français, qui est naturellement "bon garçon" et généreux, — ce qu'il a toujours été ; mais aussi, il faut bien le dire, un peu apathique et indifférent, — ce qu'il n'est que depuis quelques années. En tous cas, cette méthode et cette habitude sont éminemment détestables en matière commerciale. Il est vraiment trop sot de se laisser ainsi dérober, avec une bonne partie du fruit de son travail, le mérite et la bonne réputation de premier travailleur du monde qui s'y attachent ; de semer à droite et à gauche ses meilleures et ses plus belles plumes, pour laisser le voisin s'en parer tout en en tirant profit.

Le développement des relations commerciales directes

avec la clientèle de consommation procurera à nos exportateurs un premier avantage immédiat: celui d'un plus gros bénéfice; mais, en même temps, un second avantage, futur celui-là et non moins important: celui de s'implanter solidement sur le marché canadien.

Un point que ne doivent pas perdre de vue nos commerçants, c'est l'opportunité du moment pour se réveiller et redoubler d'énergie. L'Allemagne, un de nos plus puissants concurrents, se trouve actuellement surtaxée par la douane canadienne. Mais rien ne garantit que cet état de choses doive durer éternellement, et il faut faire en sorte de se rendre maîtres du marché avant que cette surtaxe soit retirée.

Notons enfin que la soie n'est plus aujourd'hui un article de luxe. Depuis plusieurs années on la mélange beaucoup avec la laine et le coton; c'est donc sur la classe moyenne que porte la consommation de cet article. De plus, il est vraisemblable de dire que, les Etats-Unis et l'Angleterre n'ayant pas encore de grandes industries de la soie qui puissent concurrencer avantageusement nos produits, le Canada restera pour nos soieries un débouché grandissant chaque jour.

Terminons par une question. Pourquoi ne ferions-nous pas ce que font nos concurrents? Comment! L'Angleterre et l'Allemagne viennent en France, dans le lieu même de la production, vendre leurs marchandises directement au commerce de détail.—Combien de Chambres de Commerce Françaises n'ont-elles point formulé de plaintes au sujet de cette concurrence sur notre propre marché!—Et nos fabricants resteraient passifs, sans relever le défi, sans se servir des mêmes armes dont on se sert pour les combattre?

VEDETTE.

A LA PRESSE FRANÇAISE

Nous reproduisons ci-après un article de *La Presse*, journal de Montréal qui a la plus forte circulation comme organe canadien-français. Ce journal signale, dans son édition du 29 mai, la protestation que notre Chambre a formulée dans sa séance du 22 avril, au sujet d'un article paru dans le numéro de mars du "Bulletin Mensuel de la Société de Géographie Commerciale" de Paris, sous le titre "Lettre du Canada", et portant la signature de M. A. Fonfroide, ancien avocat au barreau de Lyon.

La Presse signale aussi un article écrit dans le même ordre d'idées et publié dans un journal parisien.

D'autre part, le "Saturday Night" de Toronto, organe du Gouvernement canadien, dénonce comme incorrect et ridicule un article publié dans "La Grande Revue", sous la signature de M. J. E. Vigne.

Il est véritablement regrettable que de telles insanités trouvent de l'écho dans les journaux français. Nous constatons avec plaisir que l'élément français de Montréal n'est pas tenu responsable des écrits de quelques personnages qui ne sont à leur place nulle part et critiquent, par tempérament, le pays qu'ils habitent; la France, lorsqu'ils y sont; l'étranger, lorsqu'ils viennent y échouer:

"QUELQUES DEMAGOGUES FRANÇAIS

"Ce serait folie de notre part que de tenir responsable notre belle colonie française vivant en Canada, des odieuses

manœuvres conduites dans certains journaux de France par quelques têtes chaudes d'ici. Nos compatriotes d'adoption savent qu'ils ont toute notre estime. Du reste, ils ne manquent jamais une occasion de nous exprimer la même confiance. Le "Bulletin Mensuel de la Chambre de Commerce française", pour le mois de mai, nous en donne une nouvelle preuve, car, on y lit ce qui suit:

M. Chouillou fait part à la Chambre d'un article paru dans le "Bulletin Mensuel" de la Société de Géographie Commerciale.

Cet article est un tissu d'erreurs et d'inexactitudes, susceptible de porter un préjudice considérable aux commerçants français établis au Canada, et M. Chouillou demande à la Chambre si elle ne serait pas d'avis d'envoyer une protestation à la Société de Géographie Commerciale au sujet de cet article.

La motion suivante, proposée par M. Chouillou et secondée par M. Revol, est alors adoptée.

"La Chambre de Commerce Française a lu avec beaucoup de surprise un article intitulé "Lettre du Canada", qui a paru dans le Bulletin de la Société de Géographie Commerciale. Elle déclare qu'il est regrettable qu'un article semblable, péchant, tant par le fond que par la forme soit publié dans une revue de cette importance. Au moment où l'on travaille à développer les relations commerciales entre la France et le Canada, de pareilles appréciations sur ce pays sont absolument déplorables, surtout lorsqu'elles paraissent dans une revue aussi autorisée."

Il est décidé que copie de cette motion sera adressée à la Société de Géographie Commerciale.

Ces remarques expriment les solides amitiés qui se cimentent de plus en plus entre notre propre population et les honorables hommes d'affaires dont le concours nous est non seulement utile, mais précieux. Les écarts de quelques déséquilibrés sont loin de nous émouvoir. Nous devons, même, y trouver certains avantages. Leurs semblables de là-bas vont profiter, sans doute, de leurs conseils, et ils nous feront grâce de leur compagnie. Autant le Canada désire une saine immigration française, autant il déteste les bagouleurs sans principes, sans esprit d'ordre, sans frein moral, qui essaient de s'implanter parmi nous. Ceux-là sont de trop. S'ils ne songent pas à nous laisser immédiatement, au moins, ils nous rendent un immense service en empêchant les autres de venir.

Nous savons où aller chercher le véritable renfort, et nous l'aurons". — *La Presse*, 29 mai 1909.

L'UNION NATIONALE FRANÇAISE

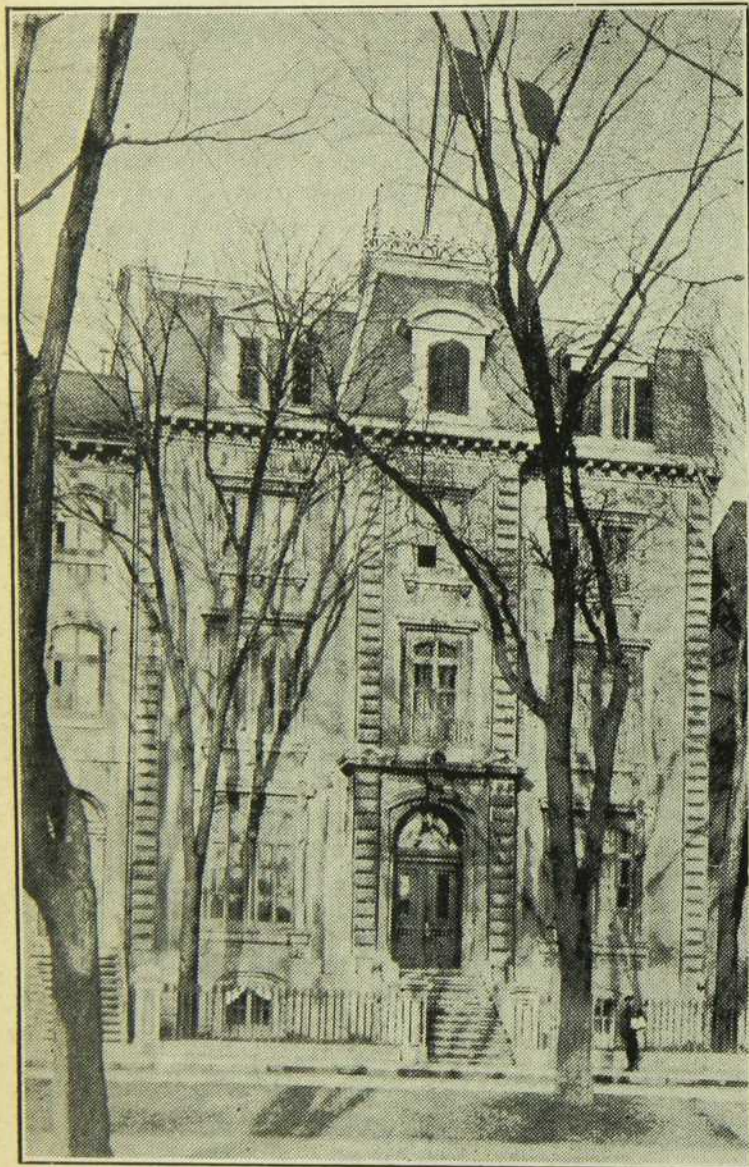
La colonie française de Montréal est la plus importante de toutes celles installées au Canada. Montréal est pour le plus grand nombre des émigrants en Amérique du Nord, la ville que nos compatriotes, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, visitent le plus spécialement.

Il appartenait donc aux Français établis à Montréal, et jouissant d'une certaine aisance, de fonder une maison dans laquelle les nôtres sans ressources pourraient avoir le vivre et le couvert, en attendant qu'ils trouvent l'ouvrage ou les moyens de se faire rapatrier.

L'initiative généreuse de quelques zéloteurs permit de fonder, en 1886, "l'Union Nationale Française".

Confiante en l'avenir, l'Union acquit un modeste immeuble, rue Cadieux, permettant d'offrir les secours matériels nécessaires.

L'idée de la création de l'Union fut émise le 14 juillet 1886. MM. V. Ollivon et P. L. Duvert furent élus respectivement président et secrétaire de la Société naissante. La fête du 14 juillet produisit cette année-là \$3,000, qui passèrent à amortir d'autant le prix d'achat de l'immeuble de la rue Cadieux qui s'élevait à \$18,000.



EDIFICE DE L'UNION NATIONALE FRANÇAISE
ET SIÈGE DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE
AU CANADA
71, avenue Viger, Montréal

L'inauguration solennelle du Refuge Français fondé par l'Union Nationale Française, eut lieu le 16 juin 1887, sous la présidence de M. Dubail, consul général de France à Québec.

Les premières années furent ardues et les membres des bureaux de direction qui se sont succédés n'ont ménagé ni leur temps ni leur dévouement à l'œuvre philanthropique

et patriotique si digne de l'encouragement qu'elle reçoit de la population montréalaise, du Gouvernement de la République Française et de ses représentants au Canada.

En 1902, l'immeuble de l'Union ne répondant plus aux besoins de la Colonie et ne cadrant pas avec la position que l'élément français occupe à Montréal, les membres de l'Union vendirent le vieil immeuble et acquirent, sur le square Viger, une importante demeure au prix de \$22,000.

Les négociations concernant cette acquisition furent dirigées avec prudence et sagacité par M. Helbronner, président. Le zèle que ce dernier déploya en toutes circonstances à la tête du bureau de l'Union, et les services qu'il rendit de ce chef à ses compatriotes et à la cause française au Canada, furent reconnus par le gouvernement français qui décerna, il y a deux ans, à M. J. Helbronner la croix de chevalier de la Légion d'Honneur.

L'immeuble, qui offrait tout le confort désirable fut exproprié avec d'autres avoisinant, pour la construction de l'École des Hautes Etudes Commerciales. La transaction fut heureuse et l'Union put acquérir sur le même square Viger un édifice plus important encore que celui qu'elle venait de quitter.

Le Consulat Général de France a ses bureaux dans l'immeuble de l'Union ; l'Alliance Française, la Société des Vétérans de Terre et de Mer et la Société française de Secours Mutuels ont aussi leurs salles de réunions dans cet édifice.

Le rapport présenté par le conseil d'administration de l'Union Nationale Française pour l'exercice 1907-1908 indique que si la Société de Bienfaisance a considérablement étendu son champ d'action, si elle a recruté de nouveaux et dévoués zélés, si des subsides plus forts lui ont été accordés, elle a aussi à faire face à des exigences plus grandes et à des dépenses plus lourdes : c'est dire qu'elle a besoin du bon concours de tous pour l'accomplissement de son œuvre charitable.

Voici un tableau extrait du rapport qui indique l'importance de l'augmentation des divers services de l'Institution.

	Bienfaisance	Refuge	Enterrements	Rapatriements
1907-08	\$2,344	\$1,567	\$192	\$1,257
1906-07	2,097	733	137	413
Augmentation	—	—	—	—
en 1907-1908	\$247	\$834	\$55	\$843

Augmentation totale en 1907-08 de l'ensemble de ces services, \$1,979.

	Refuge.			
	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.
1907-08	522	33	30	585
1906-07	318	30	40	388
	—	—	—	—
	Augmentation en 1907-08			197
	Nombre de journées.			Repas servis.
1907-08	4,728			12,523
1906-07	2,342			6,044
	—			—
Augmentation en 1907-08	2,386			6,479

Rapatriements en France.

	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.
1907-08	19	8	0	27
1906-07	22	7	4	33
En 1907-08, Dim. 3	Aug. 1	Dim. 4	Dim. 6	
Théâtre des Nouveautés . .	10	10	2	22

Enterrements

	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.
1907-08	7	3	1	11
1906-07	7	6	4	17
Augmentation en 1907-08				6

Bureau de Placement.

	1907-08	1906-07	Augmentation
Personnes placées	820	672	148

Repas donnés au Refuge.

Exercice 1900-1901	1,710
“ 1907-1908	12,523
Depuis le 1er octobre 1908 (7 mois)	12,000

Bilan de l'exercice financier finissant le 15 octobre 1908**ACTIF**

Propriété, 71 Avenue Viger	\$30,000.00
Terrain au cimetière	2,040.00
Mobilier et matériel	1,350.00
Matériel des fêtes	300.00
Matériel du prêt de linge	60.00
Bibliothèque	1,500.00
Fonds de réserve	392.36
Balance en Banque au 15 octobre 1908	4,734.82
Total	\$40,377.18

PASSIF

Hypothèques sur la propriété, 71 Avenue Viger	\$11,000.00
Engagements contractés pour travaux en cours d'exécution, représentés par le dépôt en banque au livret du compte courant	3,000.00
Total	\$14,000.00

ACTIF NET	26,377.18
----------------------------	------------------

Total	\$40,377.18
------------------------	--------------------

PRESIDENTS DE L'U. N. F. DEPUIS SA FONDATION

M. Victor OLLIVON, décédé,	M. J. de SIÈYES,
M. le Col. BALÈTE, décédé,	M. Aug. PINOTEAU, décédé,
M. J. EDMOND, décédé,	M. P. BEULLAC,
M. E. GALIBERT,	M. J. HELBRONNER.

Le Bureau actuel de l'Union Nationale Française est composé comme suit:

Président, M. Jules Helbronner ; 1er vice-président, M. Aimé Martin ; 2e vice-président, M. Léon Fréchon ; trésorier, M. A. De Montgaillard ; secrétaire, B. Hubert ; Commissaires: MM. E. Bernadet, E. Boudet, P. B. de Crèveceur, S. Durantel, P. François, J. R. Genin, M. Helbronner, L. Hirtz, A. LeMarquand, A. F. Revol. Censeurs: MM. J. Dantony, A. de Rostaing et Paul Lair; censeur suppléant, M. M. Chevalier.

Les présidents des autres Institutions françaises de Montréal sont:

Chambre de Commerce Française — M. Martial Chevalier, directeur du Crédit Foncier Franco-Canadien, conseiller du Commerce extérieur.

Vétérans des armées de Terre et de Mer — M. M. Beullac, ingénieur civil.

Secours Mutuels — M. A. Martin.

Alliance Française — L'Hon. Henri Taschereau, juge en chef.

Hautes distinctions accordées par le Gouvernement Français**Me HONORÉ GERVAIS**

Me Honoré Gervais, bâtonnier du barreau de la province de Québec, professeur de droit à l'Université Laval, l'un des directeurs de l'École Polytechnique de Montréal ; député à la Chambre des Communes du Canada, vient de recevoir du gouvernement de la République Française, la rosette d'Officier de l'Instruction Publique.

La Chambre de Commerce Française de Montréal est certaine d'exprimer, ici, les sentiments de toute la Colonie Française en félicitant sincèrement M. Gervais de la haute distinction dont il vient d'être l'objet.

D'autres voix plus autorisées pourront dire avec quel dévouement et quel zèle le député de St-Jacques, professeur à l'Université Laval, s'est toujours occupé des questions économiques et éducationnelles qui intéressent le Canada ; d'autres diront la grande part qu'il a prise à l'avancement et à l'amélioration de l'École polytechnique. Certes, tous ces travaux ne sont pas ignorés du gouvernement français.

Pour notre part, nous sommes plus spécialement heureux de la décoration accordée à M. Gervais, parce que c'est un sincère ami de la bonne cause française au Canada, parce que chaque fois qu'il a pu aider nos sociétés françaises il s'y est employé avec cette franchise et cette ardeur toutes françaises qui sont les caractéristiques du brillant avocat qui fait honneur à son pays et à celui de ses ancêtres.

Nous disions au début de cet article que nous étions certains d'être l'écho de l'opinion de nos compatriotes en félicitant M. Gervais. Nous ne voulons comme preuve de cette assertion que le témoignage de sympathie que le secrétaire de la "Société de Législation comparée", de Paris, a exprimé au nouvel officier, l'un de ses correspondants les plus en vue, en lui envoyant les insignes de sa décoration.

La rosette violette sera-t-elle longtemps seule à orner la boutonnière de M. Gervais ? On dit que non, et nous en acceptons l'augure avec grand plaisir.

M. J. B. ABBOTT

— Puisque nous parlons des amis de la France, félicitons aussi M. J. B. Abbott, secrétaire de la "Montreal Art Association", qui vient d'être nommé Officier de l'Instruction Publique. Cette distinction est accordée à M. Abbott pour le travail efficace qu'il a accompli lors de l'exposition d'art français en cette ville. M. Abbott a puissamment secondé les efforts de MM. Horteloup et Anthoine, les commissaires français délégués ici, et a fait de l'exposition un succès signalé.

SASKATCHEWAN et ALBERTA

Le colon à la recherche de vastes étendues de terres arables, susceptibles de lui donner d'excellents rendements pour son travail, ne doit pas ignorer les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta situées dans l'Ouest canadien, et dont le développement est vraiment remarquable.

D'après les derniers rapports du représentant du Gouvernement canadien à Omaha, nous voyons que dans le cours de janvier 288 émigrants américains ont quitté Omaha pour l'Ouest Canadien, 292 ont pris la même destination en février, et 647 en mars, formant un total de 1,227 immigrants pour ces trois mois seulement.

Sur ce nombre, l'Alberta a pris les deux tiers et le reste s'est divisé également entre la Saskatchewan et le Manitoba.

D'autre part, le mouvement de la population des deux nouvelles provinces indique un accroissement rapide. En 1906, la population de la Saskatchewan était de 257,763 habitants, et en 1908 elle s'est élevée à 335,721. En 1906, la population de l'Alberta était de 185,413, et elle s'est

élevée en 1908 à 265,820 : soit une augmentation de 25 pour cent.

Ces quelques chiffres préliminaires posés, il est intéressant de faire voir quels sont les avantages climatiques, et quelles sont les sources de revenus offerts dans ces régions aux colons.

LA SASKATCHEWAN.

Le climat de la Saskatchewan est sain, fortifiant et facile à supporter. La température moyenne de l'été est de 60°, et le printemps commence vers le 1er avril.

La Saskatchewan peut être décrite dans sa configuration superficielle comme un mélange de prairies et de régions boisées abondant en eau et en foin naturel.

Les principaux districts de colonisation sont Prince-Albert, Rosthern, Duck Lake, Saskatoon, Shell River, Batoche, Stony Creek, Carlton, Carrot River, Birch Hills, The Forks, S-Laurent, St-Louis, de Langevin et Battleford, etc., où les chercheurs de "homesteads" trouvent d'excellentes terres. On entend par homestead, des terres du gouvernement ouvertes à la colonisation gratuites, sous diverses conditions.

Le sol de la Saskatchewan est un composé de glaise sablonneuse et argileuse.

L'eau est en abondance.

Le combustible et les matériaux de construction. — Le pin, le sapin et des gisements carbonifères assurent une abondante provision de combustible et de matériaux de construction.

Élevage — Soins des bestiaux. — Le pays est propice à l'élevage des bestiaux dont il se fait de fortes expéditions.

Industrie laitière. — Tout ce pays est on ne peut mieux disposé pour répondre aux besoins de l'industrie laitière.

Les voies ferrées ne manquent pas dans la Saskatchewan — Le Canadian Northern, le Pacifique Canadien et le Grand Tronc Pacifique ont ou auront leurs lignes dans cette contrée.

POPULATION PAR DISTRICTS, 1906 ET 1901 :

	1906				1901		
	Familles	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
SASKATCHEWAN	66,009	152,791	104,972	257,863	49,431	41,848	91,479
Assiniboia Est.....	10,643	26,913	19,040	45,953	11,996	9,577	21,573
Assiniboia Ouest.....	11,298	29,004	17,556	46,560	7,355	5,490	12,845
Humboldt.....	11,957	24,300	15,995	40,295	3,075	2,725	5,800
Mackenzie.....	7,574	16,319	13,128	29,447	7,919	7,310	15,229
Qu'Appelle.....	13,168	30,786	20,667	51,453	8,449	6,606	15,055
Saskatchewan.....	10,984	24,621	17,649	42,270	9,008	8,554	17,562
Saskatchewan Nord.....	385	848	937	1,785	1,629	1,586	3,215

L'augmentation des fermes entre 1901 et 1906, d'après relevé officiel, accuse 42,591.

Au recensement de 1906, il y avait en Saskatchewan :

240,566 chevaux, 112,618 vaches laitières, 121,290 moutons et agneaux, et 123,906 porcs.

TABLEAU DE RÉCOLTES DE GRANDE CULTURE EN 1900, 1905 ET 1906 EN SASKATCHEWAN :

SASKATCHEWAN	1900		1905		1906	
	Acres	Boisseaux	Acres	Boisseaux	Acres	Boisseaux
Blé d'automne.....	306	3,765	468	9,653	1,046	21,596
Blé de printemps.....	486,864	4,302,326	1,375,813	31,789,545	2,116,438	50,160,763
Avoine.....	141,517	2,270,057	606,346	25,623,849	901,646	41,899,257
Orge.....	11,798	187,211	40,732	1,196,419	77,573	2,828,587
Seigle.....	1,291	12,483	1,075	19,850	3,045	61,437
Lin.....	226	2,403	35,664	486,578	108,834	1,504,814
Pommes de terre.....	5,907	675,047	9,981	1,485,800	16,628	2,706,911
Autres tubercules.....	622	109,177	899	161,806	1,911	429,408
		tonnes		tonnes		tonnes
Betteraves à sucre.....	—	—	33	142	571	2,461
Récoltes fourragères.....	5,961	10,055	10,786	17,028	9,320	20,531
Foin semé ou cultivé.....	—	—	8,938	11,061	13,358	37,790
Foin naturel ou de prairie.....	—	243,282	—	818,358	—	—

FERMES EXPÉRIMENTALES

Le gouvernement a établi à Indian Head (Saskatchewan), une ferme expérimentale il y a une vingtaine d'années. Le rapport publié au mois de mars 1906 et couvrant l'année 1907, donne d'intéressants détails sur les multi-

ples expériences auxquelles se livrent les directeurs de la ferme.

En dehors de la culture des céréales, des fourrages, des légumes et fruits ordinaires, on essaie avec succès d'acclimater des produits spéciaux.

RÉCOLTE DE BETTERAVE A SUCRE QUI EUT LIEU LE 10 OCTOBRE 1907 :

Numéro	NOM DE LA VARIÉTÉ	RENDEMENT PAR ACRE							
		1re parcelle				2e parcelle			
		tonnes.	liv.	boiss.	liv.	tonnes.	liv.	boiss.	liv.
1	Vilmorin.....	13	400	440	...	12	288	404	48
2	French Very Rich.....	11	1,364	389	24	9	348	305	48
3	Klein Wanzleben.....	11	704	378	24	11	1,892	398	12

ESSAIS DE CULTURE DU LIN

NOM DE LA VARIÉTÉ	Nature du sol.	Date des semis.	Date de la maturité	Mûri en	Longueur de la paille	Caractère de la paille	Rendement par acre	
				jours	ps.		Bois.	Liv.
Graine jaune.....	Argileuse.	25 mai.....	15 sept.....	113	34	forte.....	17	8
Commune.....	"	25 ".....	15 ".....	113	30	moyenne...	16	44
Riga.....	"	25 ".....	15 ".....	113	31	forte.....	14	16
Russe amélioré.....	"	25 ".....	15 ".....	113	28	".....	7	28

L'ALBERTA.

L'Alberta est une contrée agréable et de colonisation plutôt facile : elle est onduleuse, ouverte, dépourvue de bois, excepté le long des cours d'eau et au pied des collines des Montagnes Rocheuses. Dans la partie septentrionale elle est plutôt boisée avec de grandes allées d'arbres.

Le climat de l'Alberta est agréable, les hivers y sont doux. Le climat est vivifiant aux adultes, mais il semble avoir une influence spéciale au développement d'enfants forts et sains. La grande culture, l'exploitation de la terre sous toutes ses formes, l'élevage, sont autant de sources de richesses dans cette province.

TABLEAU DE LA POPULATION PAR DISTRICT DE 1906 à 1907 :

	1906				1907		
	Familles	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
ALBERTA	44,922	108,283	77,129	185,412	41,019	32,003	73,722
Alberta	9,673	23,086	15,782	38,868	8,553	6,179	14,732
Calgary	10,073	25,586	16,681	42,247	8,515	6,105	14,620
Edmonton	8,571	22,321	17,750	40,071	10,428	9,164	19,592
Strathcona	15,507	34,700	24,578	59,278	11,551	9,127	20,678
Alberta Nord	1,098	2,590	2,358	4,948	1,962	1,428	3,400

L'irrigation. — On a souvent recours à l'irrigation dans l'Alberta pour la production des récoltes de grain et de fourrage ; par ce moyen, des rendements d'un caractère des plus satisfaisants sont obtenus. Le grand nombre de cours d'eau descendant des montagnes donne un approvisionnement abondant d'eau dans ce but, et, récemment, quelques trois cents milles de fossés et de canaux ont été construits pour aider l'irrigation. Ces ruisseaux donnent un approvisionnement infaillible d'eau pure et froide pour abreuver les bêtes et pour les opérations journalières qui, jointes à l'absence de mouches pendant les mois chauds de l'été, donnent les meilleurs résultats dans la production du beurre et du fromage.

Chemins de fer. — Comme dans la Saskatchewan, les voies ferrées sont nombreuses dans l'Alberta.

Chasse et pêche. — Le gibier se trouve en grand ou petit nombre, selon la localité, la saison et les circonstances.

Les canards en grande variété sont les plus nombreux, avec les coqs de bruyère (appelés poules de prairie), et les lièvres, connus comme lapins. En nombres moindres, il faut ajouter les oies, les cygnes, les grands plongeurs, les pélicans, les grues, les perdrix, les bécassines, les pluviers ; l'élan rouge à queue noire, et les autres chevreuils ; et de la race à fourrures, beaucoup trop de la petite variété de loups, appelés coyotes, quelques chats puants et renards, et parfois des ours blancs et bruns et des loups de bois ; puis quelques blaireaux, hermines, lynx, rats musqués, martres, visons, pêcheurs, loutres et volverennes.

Il y a des esturgeons, des rochets, des truites, dans la rivière Saskatchewan, des brochets, des brochons, des carpes, et des yeux d'or dans cette même rivière et d'autres cours d'eau et lacs. Dans plusieurs lacs, tels que le Pigeon, le Ste-Anne, et le lac La Biche, le nutritif poisson blanc abonde.

TABLEAU DE GRANDE CULTURE EN ALBERTA, EN 1900, 1905 ET 1906.

Nature des récoltes	1900		1905		1906	
	acres	boisseaux	acres	boisseaux	acres	boisseaux
ALBERTA.						
Blé d'automne.....	521	14,704	51,584	1,088,300	83,498	2,191,611
Blé de printemps.....	42,582	783,135	96,251	1,947,543	140,432	3,740,656
Avoine.....	118,025	3,791,259	311,545	11,728,314	476,511	24,027,071
Orge.....	11,099	287,343	80,900	2,231,186	105,175	3,876,468
Seigle.....	1,048	17,649	4,090	84,982	7,143	169,451
Lin.....	101	7 0	943	11,623	6,484	86,170
Pommes de terre.....	3,906	587,541	8,234	1,271,728	13,267	2,632,158
Autres tubercules.....	574	124,221	1,435	167,020	2,834	553,365
		tonnes		tonnes		tonnes
Betteraves à sucre.....	—	—	2,727	19,598	3,344	27,211
Récoltes fourragères.....	10,875	27,663	10,570	26,748	15,086	39,026
Foin semé ou cultivé.....	—	—	39,756	50,611	49,307	86,315
Foin nat. ou de prairie.....	—	185,799	—	838,164	—	—

Deux fermes expérimentales sont installées dans l'Alberta et donnent des résultats des plus encourageants.

Nous donnons les renseignements ci-dessus pour servir à ceux de nos compatriotes qui désireraient s'établir dans

les nouvelles provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta et fournirons avec plaisir toutes indications que l'on voudra bien demander à notre Chambre.

C. L. de R.